

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FLORINVEST Plénitude

FR0012902328

Société de gestion : Flornoy

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP, **FLORINVEST Plénitude**, est de tenter d'obtenir un rendement supérieur à son indicateur composite de référence constitué de 30% STOXX EUROPE 50 (dividendes réinvestis) + 70% Ester capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant principalement aux marchés de taux et minoritairement aux marchés actions européens et internationaux. Cette gestion est mise en œuvre de façon totalement discrétionnaire par le gérant, essentiellement par le biais d'OPC. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Stratégie de gestion : Le portefeuille du fonds **FLORINVEST Plénitude** est arbitré de manière active et totalement discrétionnaire par le gérant. Le fonds investit via des OPC n'investissant pas plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPC. Ces OPC pourront ou non être gérés par la société de gestion et ils seront de classifications variées (ETF compris). Cette politique d'investissement résulte de la stratégie d'allocation d'actifs définie en fonction de l'analyse en particulier de certains éléments : environnement macro-économique, évaluation de marché et anticipation de l'évaluation des marchés. Les OPC sont sélectionnés à l'aide d'une méthode développée par la société de gestion qui consiste à traduire des tendances fondamentales en sélection d'OPC.

Le fonds est exposé, via des investissements exclusivement en OPC et/ou futures :

- de 10% minimum à 50% maximum de l'actif net du FCP sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et toutes tailles de capitalisation:
- Jusqu'à 50% maximum de l'actif net du FCP aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).
- Jusqu'à 30% maximum de l'actif net du FCP aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est

- comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) et aux valeurs dites de « petites capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).
- de 50% minimum à 90% maximum de l'actif net du FCP en instrument de taux souverains ou du secteur public et privé, de toutes notations :
 - 15% maximum de l'actif net du FCP en émissions (titres) high yield (produits de taux spéculatifs)
 - 20% maximum de l'actif net du FCP aux obligations convertibles.
- 30% maximum de l'actif net du FCP aux marchés des pays émergents.
- 10% maximum de l'actif net du FCP sur les matières premières via l'investissement en OPC.
- 100% maximum de l'actif net du FCP au risque de change.

Le fonds peut investir :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts et actions d'OPCVM investissant eux-mêmes jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;
- dans la limite de 30% de son actif net, en parts et actions de FIA ouvert à une clientèle non professionnelle de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui satisfont aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
- L'OPCVM pourra avoir recours aux instruments financiers à terme simples (« futures ») pour couvrir les risques actions ou taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

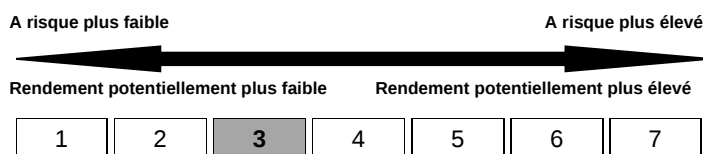
Durée minimum de placement recommandée : 5 ans. Le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 11h00 auprès du dépositaire.

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du travail, ou des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans cette catégorie :

Le FCP se situe actuellement à ce niveau de l'indicateur synthétique de risque, dû à son univers d'investissement composé d'actions et de produits de taux européens et internationaux.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le FCP peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du FCP dans son ensemble. La survenance de ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature et de la notation de l'émetteur des titres détenus dans les portefeuilles des fonds dans lequel l'OPC est lui-même investi qui aura un impact négatif sur le cours du titre, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.73% de l'actif net*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	NEANT

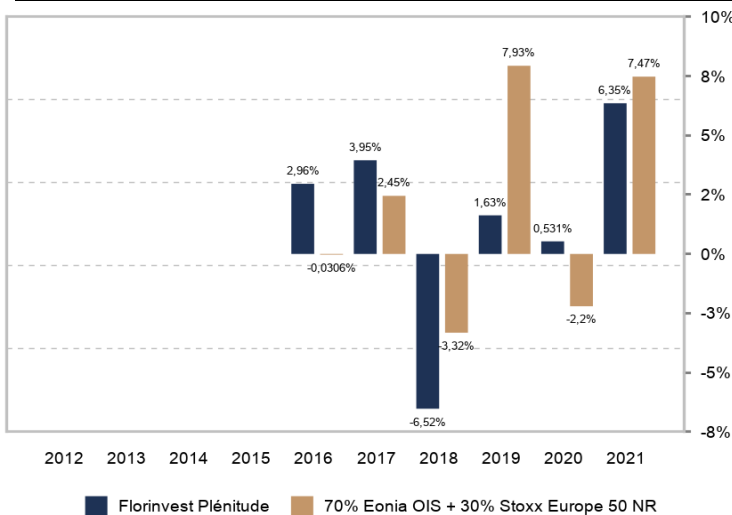
* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.flornoy.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 14/12/2015

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

*

L'indicateur 70% Eonia capitalisé + 30 % STOXX Europe 50 (dividendes réinvestis) est devenu l'indicateur de référence au 07/01/2019 (reprise en gestion du FCP par **Flornoy**) et a remplacé l'indicateur EONIA CAPITALISE + 3%. A cette même date, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement ont été modifiées. Les performances de l'OPCVM avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. L'EONIA a été remplacé par l'Ester à compter du 31 décembre 2021.

Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de :

Flornoy – 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de la **Flornoy** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

FLORINVEST Plénitude est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Flornoy est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site www.amf-france.org

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : www.flornoy.com

Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis sur simple demande écrite auprès de :

Flornoy – 9 avenue de l'Opéra – 75001 Paris.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au ~~31/10/2021~~31/10/2022